

## VILLE DE VIELE DE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE SUR L'URBANISME GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

32245Cb

USAGES AUTORISÉS									
COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES			Superficie maximale de plancher						
		par	établissement	ablissement par bâtin		Localisation		rojet d'ensembl	
C3 Lieu de rassemblement									
C4 Salle de jeux mécaniques ou électroniques				1					
COMMERCE À INCIDENCE ÉLEVÉE			Superficie maximale de plancher						
C40 Générateur d'entreposage			établissement	ment par bâtir			Pi	rojet d'ensemble	
1			G 6	<u> </u>					
PUBLIQUE			Superficie maximale de plancher par établissement par bâtim			Localisation Projet d'ense		rojet d'encembl	
P3 Établissement d'éducation et de formation			r etablissement par bat		iment	nent Locansation		. Frojet d ensemble	
P8 Équipement de sécurité publique				1					
DUSTRIE			Superficie maxii	male de planch	er				
. DOULLE		par			iment	Localisation		rojet d'ensemble	
Industrie de haute technologie		Par	Put out				-	-g	
II Industrie de haute technologie II Industrie artisanale									
Industrie générale			1500 m <sup>2</sup> 1500		) m²				
ÂTIMENT PRINCIPAL							·		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL		ninimale	male Hauteur		Nomb	nbre d'étages Pourcentage minimal			
ENERGIONS DE BITTIMENT TRANSPIRE	>4							ls logements 3 ch. ou + ou	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	85m² ou +	105m² ou +	
DIMENSIONS GÉNÉRALES						5			
ORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage Superficie d'aire verte d'aire minimale d'agrément		
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	6 m	3 m			3 m		30 %	dagrement	
ORMES DE DENSITÉ		Superficie maximale de planche				Nombre de l	logements à l'hect	are.	
ORMES DE DENSITE	Vente	au détail		ninistration		Minimal Minimal		Maximal	
CD/Su 0 C c	Par établissemen					-		Transfer of the second of the	
CD/Su 0 C C	4400 m <sup>2</sup>	5500 m <sup>2</sup>		500 m <sup>2</sup>		0 log/ha		0 log/ha	
				500 III		O log/lia		O log/lia	
TATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT (	OU DÉCHARGEMEN	T DES VÉH	ICULES						
ГҮРЕ									
Général									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Aucun nombre minimal de cases de stationnement n'est	prescrit pour le groupe	d'usages C40	Générateur d'en	trenosage - ai	ticle 596.0.1				
NSEIGNE	present pour le groupe	a asages e 10	Generateur u en	deposage a	11010 370.0.1				
YPE									
Type 6 Commercial									
UTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									